



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14-03-2025 /

Dossier complet le : 22-05-2025 /

N° d'enregistrement : 002090/KK P

1 Intitulé du projet

Creation du crematorium de Montceau-les-Mines (71)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LA SOCIETE DU CREMATORIUM DE

Raison sociale

SASU

N° SIRET

93524049900019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

TROUBOUL

Prénom(s)

Cedric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A, 48. Crématoriums., 48A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pas de démolition, ni de défrichement à prévoir sur le site

Le projet se trouve sur une parcelle cadastrale de 2,15 ha. Celle-ci sera divisée dans le cadre de la création de la ZAC. Le crématorium se limite à un espace réservé d'environ 5000 m².

Le projet comprend :

- un bâtiment regroupant la zone d'accueil du public (comprenant notamment une salle de cérémonies modulable pouvant accueillir 150 personnes ainsi qu'une salle de convivialité) et la zone technique (comprenant un appareil de crémation et sa ligne de filtration associée)
- Le bâtiment sera équipé de panneaux photovoltaïques en toiture
- une voirie avec un parking de 70 places : 35 places en revêtement perméable (paves drainants ou alvéoles engazonnées), dont 2 PMR, et 35 places en terre battue
- une voirie technique avec un parking de 2 places pour les employés et 1 place pour les véhicules funéraires
- un chemin piétonnier

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une demande croissante de la crémation : aujourd'hui, plus de 40% des obsèques sont suivies d'une crémation et ce taux augmente d'un point par an. Il est ainsi attendu que 50% des obsèques soient suivies d'une crémation en 2030.

La collectivité a décidé d'équiper son territoire d'un crématorium, service actuellement jugé insuffisant et/ou éloigné pour les habitants de Montceau-les-Mines et ses environs. Les familles sont en effet soumises à des délais conséquents, ou bien obligées de parcourir de longues distances vers une autre installation afin de bénéficier des services offerts par un crématorium :

- Le crématorium du Creusot (20 min du projet)
- Le crématorium de Crissey/Chalon-sur-Saône (50 min du projet)
- Le crématorium de Mâcon (1h00 du projet)

La Société des Crématoriums de France, titulaire du contrat de DSP, a à sa charge la construction, la gestion et l'exploitation du futur crématorium sur la commune

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La preparation (depot des dossiers reglementaires, consultation des entreprises, analyse des offres) est prevue sur environ 11 mois et les travaux sont prevus sur une duree totale de 13 mois (avec un demarrage previsionnel des travaux au mois de decembre 2025).

La phase chantier est composee d'un mois de preparation de chantier et de 12 mois de travaux. Les travaux seront effectues hors de l'emprise publique.

La realisation du batiment durera environ 8 mois (6 mois de construction et 4 mois d'amenagement interieur). Cela inclut la livraison et l'installation des appareils lies a la cremation (appareil de cremation, systeme de filtration, etc.). Ils feront l'objet d'une phase de tests afin d'assurer la conformite reglementaire du crematorium (assuree par un bureau de controle).

Ce projet a ete mene dans l'esprit d'une demarche de Haute Qualite Environnementale. Il est prevu de fixer des objectifs d'un chantier a faibles nuisances ainsi qu'une obligation en termes de bruit, de poussieres, d'aspect exterieurs et d'evacuation des dechets vers les filieres de traitement specialisees (mise en place d'un SOGED).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le crematorium devrait realiser 808 cremations lors de sa premiere annee d'exploitation et 1078 cremations a terme.

Le crematorium comprendra un appareil de cremation (FT III XL), muni d'un dispositif d'introduction des cercueils.

Il sera equipe de sa ligne de filtration simple, d'un systeme DeNOx fournissant un traitement complementaire des fumees, d'un echangeur de chaleur et d'un pulverisateur de calcius.

De maniere generale, la filtration des effluents gazeux sera tres performante : les valeurs de rejets de l'appareil de cremation respecteront les normes reglementaires prevues par l'arrete du 28 janvier 2010, en tendant vers les valeurs substantiellement inferieures prevues par le fabricant. De plus, le crematorium utilisera du biogaz afin de reduire ses emissions de gaz a effet de serre (cf. Annexe 11).

Des panneaux photovoltaiques installes en toiture viendront couvrir la consommation energetique (hors process de cremation) du crematorium. Un systeme de recuperation de chaleur sera installe sur l'appareil de cremation et permettra d'alimenter le systeme de chauffage/ventilation du batiment et de fabriquer de l'eau chaude sanitaire.

Le local ou se situe l'appareil de cremation sera coupe feu deux heures. Les systemes de ventilation et de refroidissement seront situes en exterieur.

L'accès au crematorium se fera via la rue de la ZA Le Pre Long.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a l'obtention d'un permis de construire et a l'obtention de d'une autorisation prefectorale de creation d'un crematorium (articles L. 2223-40 et R. 2223-74 du CGCT)..

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcelles cadastrales (CI 460)	(21 500 , m ²)
Surface de la future parcelle du crematorium	(environ 5 000 , m ²)
Surface utile du bâtiment	(environ 695 m ² , m ²)
Capacité d'accueil maximale de la salle de ceremonies	(150 , personnes)
Appareil de cremation	(1. appareil)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les plus proches sont - ZNIEFF de type I : n°260014842 "Vallee de la Bourbince" a environ 1,5 km du projet - ZNIEFF de type II : n°260014824 "Charollais et Nord Brionnais" a environ 1,5 km du projet Voir Annexe 8
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La plus proche est a 37 km du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	L'espace le plus proche est le Parc Naturel Regional "Morvan" (FR8000025) situe a 9 km du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Sur la commune, il existe de nombreuses zones concernées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE 4eme echeance - DDT71) : le projet se trouve dans une zone impactee (d'apres les cartes de bruit etablies)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet se trouve a environ 35 km de la zone tampon du site UNESCO n°1425 "Les Climats du vignoble de Bourgogne" Le projet se trouve en dehors de tout perimetre de protection au titre des abords de monuments historiques ou d'un site patrimonial remarquable. Le plus proche est a 2 2 km
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide RAMSAR la plus proche est a 73 km. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comte tient a jour une cartographie des zones humides. De nombreuses parcelles sont referencees sur la commune : aucune zone humide n'est situee sur ou a proximite immediate de la parcelle du projet. Les plus proches se trouvent a 300 m (au nord-ouest et a l'est)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR Inondation - en dehors du zonage reglementaire Aucun PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve le 27/05/2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Un site pollue est reference a 900 m du projet au sud-est (ZI de la Saule). Un autre se trouve au nord-est a 1 300 m. Il existe 2 elements de la base de donnees CASIAS sur et a proximite de la parcelle du projet correspondant aux houilleres du bassin de Blanzay. Un diagnostic initial de pollution a ete realise sur une parcelle au nord : il conclut au depassement de valeurs de reference de certains
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le captage le plus proche se situe a 7 km au nord du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les plus proches sont : - directive Habitats : FR2600993 (Etangs a Cistude d'Europe du Charolais) a 6 km - directive Oiseaux : FR2612006 (Prairies alluviales et milieux associes de Saone-et-Loire) a 30 km Voir Annexe 7
D'un site classé ?	☐	☒	Le plus proche est a plus de 11 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'eau consommée par le crematorium provient du reseau communal d'eau potable (pas de prelevement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concernent les besoins en eau potable estimes a quelques centaines de litres par jour (pas d'eau de process)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excedentaire en materiaux (deblais lies fondations du batiment et aux structures de voirie) Les materiaux seront evacues par l'entreprise retenue pour la construction du crematorium vers un centre agree (defini selon les resultats de l'etude de pollution des sols en cours de realisation).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Non concerne
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux necessaires (electricite, telecom, gaz, eau potable, eaux usees) se trouvent a proximite du projet. Il est prevu l'utilisation du biogaz pour le fonctionnement de l'appareil de cremation. Des panneaux photovoltaïques sont prevus sur la toiture du batiment.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les arbres de hautes tiges existants seront conserves et densifies. Des haies persistantes seront creees aux abords du jardin du souvenir pour assurer l'intimite aux usagers. De nombreux arbres et arbustes seront plantes sur le projet (notamment en limite parcellaire et aux abords du batiment). Les essences locales seront privilegiees. Le projet suivra les preconisations etablies
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non concerne Voir Annexe 7
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se trouve sur une friche industrielle a l'abandon : ancien puits de mines reconverti dans un projet de ZAC par la collectivite.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non concerne (Annexe 9)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondation - Non concerne - le projet est en dehors du zonage (PPRi) Retrait et gonflement des argiles (alea moyen) - l'etude geotechnique G2-AVP a confirme la sensibilite du sol a cet alea. Des prescriptions constructives adaptees ont ete fournies.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	En se basant sur des etudes sanitaires d'autres crematoriums, aucun risque sanitaire ne sera cause par le futur crematorium (Annexe 11)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	A terme, il pourra être réalisé au maximum 4 cremations par jour. En considérant un taux de remplissage de 100% du parking pour chaque cremation (70 places), le déplacement des employés et services funéraires, on compte un maximum de 283 véhicules par jour. Le projet se situe en limite d'urbanisation dense et est accessible facilement depuis la RN70. Cette augmentation ponctuelle du trafic viendra contrebalancer la réduction du trafic vers
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les équipements du crematorium sont très peu bruyants et ne généreront pas d'émergence au droit des habitations. (Annexe 12)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	D'après les cartes de bruit (annexe 8), le projet se trouve dans des zones impactées par les nuisances sonores des voies de transport. Le bâtiment sera isolé conformément à la réglementation
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Projet conforme aux dispositions du CGCT (crematorium), à l'arrêté du 28 janvier 2010 (hauteur de la cheminée et concentrations maximales de rejet) et à l'arrêté du 11 avril 2023 Ligne de filtration performante + système DeNOx : réduction des concentrations de polluants inférieures aux valeurs de l'arrêté (y compris les NOx) ~~Reduction des émissions de CO2 (utilisation de biogaz)~~
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Non concerne
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux domestiques generees par les visiteurs et employes (evacuees dans le reseau public de collecte) - pas d'effluent de process. Eaux pluviales gerees a la parcelle : le mode de gestion exact sera defini lors des etudes et valide par le permis de construire. A ce stade, il est prevu la realisation de jardins de pluie pour la gestion des eaux de toitures (annexe 5). ~~Le vissellement sera limite via l'utilisation de revetements~~
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les residus metalliques issus de la cremation font l'objet de collecte, traitement et valorisation dans le cadre d'une filiere specifique d'un operateur externe. La tracabilite sera assuree. Le reactif de filtration sera quant a lui evacue vers un centre agree. Il existe deja un contrat avec la societe ~~EMTA qui assure de l'ensemble des parametres du~~
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet a ete pense pour s'integrer dans son environnement et se soustraire de la vue des habitations, via des barrieres visuelles vegetales denses. La qualite architecturale du projet est une preoccupation majeure pour les utilisateurs et pour la bonne integration du batiment dans son environnement. Une attention particuliere est portee sur la volumetrie du batiment et sur ~~la palette chromatique utilisee pour les revetements de~~
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans la creation de la ZA Pre Long.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un système de filtration sera installé sur l'appareil de crémation : il permettra de réduire les concentrations de polluants des fumées de crémation rejetées dans l'atmosphère, donnant des rejets toujours conformes à la réglementation. Les valeurs de rejets de l'appareil de crémation respecteront les normes réglementaires prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010, en tendant vers les valeurs substantiellement inférieures prévues par le fabricant (et reportées en Annexe 11). Un traitement complémentaire (système DeNOx) sera mis en place pour réduire spécifiquement la concentration des oxydes d'azote dans les rejets atmosphériques. Des mesures régulières des rejets seront effectuées (après la mise en service, puis tous les ans soit 2 fois plus souvent que la réglementation).

L'installation sera conforme à minima aux arrêtés du 28 janvier 2010 (hauteur de cheminée) et du 11 avril 2023 (caractéristiques techniques du crématorium et de l'appareil de crémation). Il respectera également le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2223-99 et suivants).

Afin de ne pas impacter les zones en aval hydraulique, le projet intégrera une gestion à la parcelle des eaux pluviales (en limitant les surfaces imperméables et en collectant/infiltrant les eaux de ruissellement).

Le projet renforcera la trame verte existant sur la parcelle : la plantation d'arbres/arbustes/zones fleuries sur le projet (essences locales et déjà présentes sur la parcelle dans la mesure du possible) est envisagée.

Le projet comprend également des panneaux photovoltaïques en toiture et un système de

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En s'appuyant notamment sur les éléments du point 6.5, il ne nous semble pas nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale.

Les rejets de l'appareil de crémation respectent très largement les normes de rejets de l'arrêté (en tendant vers les valeurs substantiellement inférieures prévues par le fabricant). Des études sanitaires sur d'autres projets de crématorium de taille similaires ont été effectuées : aucun risque pour la population n'est observé.

Le projet n'impactera pas de zone naturelle à enjeux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TROUBOUL

Prénom Cedric

Qualité du signataire Directeur General

À Paris

Fait le 14-03-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)